



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médaille militaire

Question écrite n° 33619

Texte de la question

M. Louis Guédon attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les craintes exprimées concernant l'éventuelle suppression du traitement attaché à la médaille militaire. Actuellement portée à 4,57 euros par an, cette rente ne permet certes plus comme lors de sa création d'assurer au récipiendaire « le pain et le tabac à vie ». Cependant le symbole persiste. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer sa position quant au maintien ou non du traitement lié à la médaille militaire.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, informe l'honorable parlementaire que de nombreux projets concernant une réforme des traitements versés aux membres de l'ordre de la Légion d'honneur et des médaillés militaires ont été envisagés au cours des dernières années. Ils partent tous du même constat : les sommes allouées sont relativement modiques et un certain nombre d'entre elles sont reversées aux associations caritatives. Les coûts de gestion sont élevés au regard du bénéfice individuel qu'en retirent les membres de l'ordre de la Légion d'Honneur et des médaillés militaires. À ce jour, les réflexions se poursuivent.

Données clés

Auteur : [M. Louis Guédon](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33619

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2008, page 9171

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6646